



S'Dorfblättla

Quand un arbre devient une œuvre d'Art

Dans la cour de l'école trônait un vieil arbre, un arbre si vieux et qui a été le témoin de tant de secrets d'enfants ... qu'il a fini par ployer sous le poids de toutes ces histoires accumulées.

Pour des raisons de sécurité il a donc fallu le couper.

Mais, nous avons fait appel à l'imagination de Rémy SALOMON, sculpteur, pour que l'arbre ne disparaisse pas complètement.

Une partie du tronc s'est transformée, en une jolie 'maison champignon' prise d'assaut par des escargots et une petite grenouille.

▶▶ Le Mot du Maire

Chers habitants de Jungholtz,

La fin de l'hiver approche. Cette année, il nous a apporté du froid et un peu de neige, mais surtout de la pluie ce qui est bon pour notre nappe phréatique ; espérons que l'été à venir ne sera pas trop gourmand !

Dans les semaines à venir au chapitre des festivités qui ont pour but de créer du lien et des rencontres la municipalité vous propose :

▶▶ La cavalcade de carnaval le dimanche 18 mars. Venez vous amuser et profiter de ce moment festif animé par Les Gipsy.

▶▶ La course aux œufs le lundi de Pâques, elle se déroulera dans le Parc du village pour le plus grands plaisir des petits.

▶▶ La 3^{ème} édition de la Journée Citoyenne dont la date sera fixée sous peu, n'hésitez pas à venir nombreux y participer, il y règne de la bonne humeur et l'on apprend beaucoup de ces travaux en commun qui sont forts utiles pour la commune...

Pour nos missions 'moins festives', nous sommes surtout en train de finaliser le bilan de l'année écoulée et de plancher sur le budget 2018 qui doit être voté d'ici à fin mars.

Il faut rappeler, à cet égard, que le budget des collectivités est différent

d'un budget 'ménage' ou 'entreprise', il suit des règles de comptabilité publique 'rigides' et incontournables avec deux sections bien distinctes :

l'Investissement et le Fonctionnement. Et c'est bien pour la section fonctionnement que l'équilibre entre les recettes et les dépenses est difficile à trouver, contraints par les baisses de dotations des dernières années, et par les nouvelles mesures annoncées par le projet de Loi de Finances 2018 qui imposera aux communes une limitation de la hausse des dépenses de 1,1%, tout en leur confiant de nouvelles activités sans ressources nouvelles supplémentaires.

Inutile de rappeler les mesures gouvernementales, largement relayées par les médias nationaux, qui vont impacter considérablement les finances de la commune. Prenons par exemple la suppression de la taxe d'habitation, cette mesure impactera largement les recettes de la commune, et les compensations versées par l'État ne couvrent jamais, dans la durée, la perte totale de recette constatée ni l'augmentation des charges.

En 2018, nous poursuivrons notre feuille de route en matière de travaux et nous adapterons au mieux les services aux besoins et attentes de nos concitoyens en allant à votre rencontre

et en vous écoutant.

La responsabilité qui est la mienne et celle de mon équipe est de poursuivre, envers et contre tout, le développement de Jungholtz au sein de la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller, mais aussi la vigilance pour le bien vivre à Jungholtz.

Je ne voudrais pas conclure par une note pessimiste mais je suis dans l'obligation de vous rappeler que notre commune a encore connu des actes d'incivilités qui dérangent et inquiètent ... Dans notre village, nous connaissons des lieux d'incivilités avec des nuisances sonores, des excès de vitesse lors de la traversée du village, des dégradations de mobilier urbain et aussi des attitudes telles que voiture garée sur le trottoir, des débris de verre et détritiques 'oubliés' aux abords des bennes et des omniprésentes crottes de chien et de chevaux et les divagations des chiens ...

Il est urgent que les auteurs de ces actes adoptent un comportement citoyen.

Soyons responsables, solidaires et attentifs aux autres !

C'est ensemble que nous réussirons !

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

Informations ...



La quête 2017 organisée dans notre commune au profit de La Ligue contre le Cancer a permis de collecter la somme de 6329.50 €.

Cette somme représente pour La Ligue une aide précieuse dans le combat mené contre le cancer dans le département du Haut Rhin. Celle-ci sera affectée aux missions sociales : l'aide à la recherche et aux hôpitaux, l'information et la prévention et l'aide aux personnes malades et à leurs proches.

Dans le cadre de cette dernière mission, La Ligue

rappelle qu'elle propose aux patients et à leurs proches un accueil et un accompagnement au sein de leurs structures :

- > La Maison de la Ligue et des Patients à Colmar
- > L'Espace Ligue à Mulhouse
- > Le Point Ligue à la Maison de la Santé de Saint Louis Agglomération à Folschbourg.

Tous nos remerciements pour les deux quêteuses bénévoles, Mme Marie Rose KILLY et Mme Anne Marie MANZONI pour leur engagement sans faille permettant d'aider les personnes atteintes d'un cancer et leurs proches.



RÉDUCTION FISCALE
66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu

<http://www.liguecancer-cd68.fr>

En 2018, LA LIGUE CONTRE LE CANCER FÊTE SON CENTENAIRE !

> 14 mars 2018 - Cité des Sciences et de l'Industrie à PARIS : JOURNÉE DU CENTENAIRE



11 rue Camille Schlumberger - 68000 Colmar

03 89 41 18 94



Association Humanitaire et Caritative

Siège Social :

4 impasse des Merisiers - 68360 SOULTZ

Téléphone : 03.69.54.50.40 ou

06.19.29.06.78

Présidente : Nicole FOUCRIER

Téléphone : 06 80 13 90 34

coeurspourlemonde@gmail.com

Statuts juridiques :

ASSOCIATION HUMANITAIRE de loi 1908

reconnue d'intérêt général .

INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS

DU TRIBUNAL DE MULHOUSE

le 8/09/2010 puis au TRIBUNAL DE

GUEBWILLER le 7/06/2011

SIRET : 752 349 555 000 17

QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes une association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général. Nous aidons les personnes les plus démunies ou en grande difficulté.

Nous nous sommes investis dans l'aide internationale et locale et continuons dans notre engagement qui évolue au fil du temps qui passe.

LE BENEVOLAT

Nous sommes des bénévoles au service du public.

Notre engagement est un engagement de cœur et nous partageons le meilleur de nous-mêmes, pour vous aider.

VOUS VOULEZ VOUS RENDRE QUELQUE PART ET VOUS N'AVEZ PAS LES POSSIBILITES DE VOUS DEPLACER ?

Besoin d'un colis alimentaire, de faire des courses ou d'une aide matérielle de première nécessité ?

Vos ressources sont trop faibles ?

VOUS AIMERIEZ SORTIR OU FAIRE DES ACTIVITES ET VOS MOYENS NE VOUS LE PERMETTENT PAS.

Que proposons-nous ?

AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTES

On vous écoutes, on se déplace !



03 69 54 50 40 ou 06 80 13 90 34

Heures de bureau

Si votre reste à vivre (toutes charges déduites) est inférieure à 160€/pers, 240 € pour un couple (ajouter 80€ par jeune de + de 14 ans et 40 € par enfant) vous êtes éligible pour obtenir notre aide.

Selon les situations nous proposons de livrer à votre domicile des colis alimentaires, de vous conduire éventuellement à vos rendez-vous importants, de quoi vous équiper dans l'urgence, etc...

Nous vous proposons aussi de **faire vos courses** si vous êtes en difficulté pour vous déplacer.

Retour en images ...



Saint Nicolas

La Saint-Nicolas, fête mettant en scène Nicolas de Myrte, est une tradition vivace. Ainsi avec son "ami" le père fouettard [Hans Trapp], Saint Nicolas a parcouru les rues du village avant de se rendre à la salle polyvalente suivi des enfants du village.

Avec sa mitre sur la tête, sa cross à la main et sa belle

tenue or et rouge, Saint-Nicolas, le patron des écoliers, protecteur des enfants, impose le respect.

La distribution par les élus de chocolat chaud, mandarines et manalas était bienvenue pour se réchauffer... un agréable moment de convivialité.



Marché de Noël

Le même week-end, se déroulait le marché de Noël organisé par l'association des Sabots et du Cœur.

Un week end festif pour trouver des idées de cadeaux et préparer les fêtes de Noël. Les nombreux visiteurs pouvaient ainsi s'imprégner de l'esprit de Noël, trouver des objets artistiques et artisanaux mais aussi de découvrir les talents des uns et des autres ...

Même le père Noël a profité d'un moment de répit pour admirer le talent d'une jeune artiste....





Repas des seniors...



Comme chaque année, la municipalité invitait ses aînés à un déjeuner de fin d'année ; ce repas constitue un temps fort de l'activité festive au sein de la commune. L'occasion pour les personnes âgées, parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances autour d'un bon repas, pour un moment convivial.

C'est donc dans la salle polyvalente superbement décorée que les élus accueillent avec un plaisir non dissimulé plus de 120 convives heureux de se retrouver en ce dimanche 10 décembre bien enneigé. Un rendez-vous rendu possible par l'implication des conseillers municipaux et surtout de l'équipe du comité des fêtes et du personnel municipal pour l'organisation de cette manifestation d'importance.



même "ripaille des vieilles branches". Il y a du choix, du plus courant au plus trivial. Mais je vous proposerais plus volontiers le terme de "table festive des sages". D'abord parce que ce rendez-vous doit être festif, ensuite parce que dans la plupart des civilisations, les personnes d'un âge certain sont qualifiées de "Sages".

Avant de passer à la dégustation du repas, c'est M. le Curé Denis SIMON, Recteur de la Basilique de Thierenbach qui s'est adressé à l'assemblée.

"Nous sommes invités chaque année et je tiens à en remercier Monsieur le Maire" déclare la doyenne qui est fidèle à ce rendez-vous. "On a fait un excellent repas, on rencontre des gens, en ce début d'hiver, c'est très agréable", commentait un autre convive.



A la fin du déjeuner, certains n'ont pas résisté à faire un petit pas de danse pour terminer l'après-midi.

L'animation musicale de cette après-midi a été assurée par Olive LeDj, animateur DJ et Karaoke, et de plus un habitant de notre village. Le spectacle O'LIVE SHOW avec une touche toute personnelle du DJ à l'occasion des obsèques de Johnny avec des interprétations de quelques chansons souvenirs comme "Ma gueule", "L'envie", "Que je t'aime" et "Allumez le feu". Mais aussi le répertoire de Polnareff, Elvis, Renaud et de Cloclo avec ses Claudette ...

Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement.

Que souhaiter de mieux que de se retrouver l'an prochain !



Après une belle aubade donnée par la Musique Harmonie de Jungholtz, le maire, Guy Habecker, a lancé les festivités, en débutant son discours de bienvenue avec une pensée émue pour les absents et souffrants. Puis il a fait la part belle au bien vivre ensemble, mais aussi à l'humour quant à l'appellation de ce repas convivial.

"J'ai parlé de "repas des anciens", formulation que je devrais compléter avec "des anciennes" qui sont d'ailleurs les plus nombreuses.

Puis en consultant le dictionnaire Larousse du français populaire, j'ai découvert d'autres propositions, comme "banquet des têtes grises", "gueuleton de l'âge d'or" et



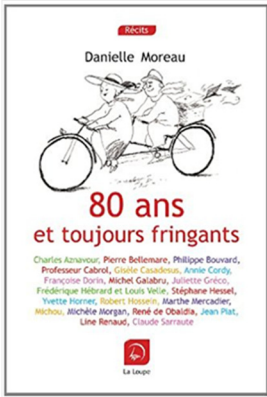


... table festive des Sages





Grands Anniversaires



Ne dit-on pas que "80 ans, cela fait 29 200 jours de souvenirs... et que c'est le moment de prendre du temps pour écrire ses mémoires..."

"On ne m'a jamais rien donné, même pas mon âge", dit Aznavour en ouverture de l'ouvrage.

Un livre à conseiller pour tous ceux qui commencent à se désespérer à la première ride; ce livre est une thérapie incontournable !

Des hommes et des femmes amoureux de la vie, joyeux, passionnés et

impertinents comme des adolescents. Les enfants terribles qui composent cette galerie de portraits décapants ont 80 ans et plus, et de la jeunesse à revendre, ils sont de formidables exemples qui nous prouvent qu'on peut continuer de croquer la vie quelle que soit sa date de naissance.

Le lecteur va retrouver ce ton malicieux d'un octogénaire à l'autre. Cette sacrée brochette de vieux gamins a plus d'un tour dans son sac, et leur humour est contagieux. Fi des ronchons et des oiseaux de mauvais augure, vieillir n'est plus une malédiction et il serait temps d'abandonner les clichés qui datent d'un autre temps...

En cette année 2018 la municipalité aura la joie d'aller à la rencontre de plusieurs concitoyens nés en 1938 et affichant donc 80 ans. ■

M. Alfred TSCHAEN a fêté ses 80 ans

Le 28 décembre 2017 c'est M. Alfred TSCHAEN qui était à l'honneur à l'occasion de ses 80 ans.

C'est avec un grand plaisir que Monsieur le Maire et ses adjoints, Francis et Marie Josée se sont rendus au domicile de Alfred et Gabrielle Tschaen pour fêter avec eux ce grand anniversaire.

Aujourd'hui, Alfred Tschaen est un fringant octogénaire. C'est un homme souriant, courtois et posé, sans doute la marque d'une vie guidée par un code moral et toujours respectueux des autres. Il a toujours eu à cœur de partager ses expériences et connaissances avec les autres.

Alfred Tschaen est également président de l'UNC locale. Là encore il a pour mission de transmettre aux générations futures l'héritage reçu des grands anciens ; "générosité, dévouement, courage, compétences et bon sens".



La municipalité lui souhaite un très joyeux anniversaire et de pouvoir continuer à affronter sereinement son quotidien et de rester ainsi en bonne forme. ■

Mme Marguerite LEHNER, heureuse octogénaire



Le 26 février, le maire, accompagné de ses adjoints ont été reçus par Mme Marguerite Lehner qui fêtait son 80e anniversaire. Ils lui ont présenté les sincères félicitations au nom de la municipalité et lui ont offert le traditionnel cadeau, une belle corbeille garnie et fleurie.

En attendant de se pencher sur l'écriture de mémoires ☺ c'est avec M. le Maire et ses adjoints que Mme Marguerite Lehner a évoqué les souvenirs de sa vie à Jungholtz.

Le 20 février 1938, Marguerite est née à Cernay, à cette époque elle s'appelait Biechelin. Puis elle convole en justes noces avec Jean-Paul Lehner qui a malheureusement quitté ce monde il y a 10 ans. De cette union sont nés deux enfants, Fabienne en 1963 et Thierry en 1965 et quatre petites filles.

A l'occasion de ce grand anniversaire, Mme Marguerite Lehner, aidée de sa fille Fabienne, a organisé une petite soirée très sympathique pour les représentants de la municipalité. Ce fut l'occasion d'évoquer son quotidien mais aussi de parler de ses enfants et surtout de ses petites filles dont elle est très fière.

Nous lui réitérons toutes nos félicitations pour son anniversaire et lui souhaitons de pouvoir continuer à s'occuper de son intérieur et de son jardin dans sa coquette maison au Près du Vallon. ■

Les anniversaires qui s'enchaînent sont comme des fleurs
d'éternité qui viennent embellir l'existence.



Anniversaire de Mme Yvette SCHLEIFFER

Le 9 mars 2018 c'est Mme SCHLEIFFER Yvette née JUNG qui est mise à l'honneur par la municipalité. Pour fêter cet événement, la municipalité lui a remis le panier fleuri et garni et souhaité un très Joyeux Anniversaire.

C'est entourée de son époux Jean, son fils Yves, sa belle fille Françoise, son petit fils François et son beau frère que nous avons trinqué aux 80 printemps de l'élégante octogénaire. François son petit fils, s'est fait un plaisir de prendre les photos de la soirée pour, comme on dit, 'graver ce moment sur la pellicule'.

Yvette, pour cette soirée très agréable, vous avez souhaité l'emploi de votre prénom, de l'alsacien et le tutoiement, au nom de la municipalité je vous remercie pour votre accueil si chaleureux.

Un grand merci à vous pour ce moment très sympathique au cours duquel nous avons pu évoquer les souvenirs de votre activité professionnelle en tant que maraîchère, votre arrivée à Jungholtz et vos jeunes années dans la grande demeure du 5 rue de Rimbach.

Le secret de votre vivacité d'esprit et de votre bonne humeur serait-il un don venu de votre métier qui vous a fait vibrer au rythme des rencontres et qui a mis l'accent sur les relations humaines ?

Un métier, certes difficile, avec des horaires matinaux pour être prête pour la vente des fruits et légumes frais dès l'ouverture des marchés, mais un métier de cœur, de services et de conseils...



Que cette nouvelle année de votre vie qui s'ouvre devant vous, soit jalonnée de mille petits plaisirs quotidiens.

Alles güeta zum Geburtstag !

La carte mobilité inclusion

La **nouvelle carte mobilité inclusion (CMI)**, sécurisée et infalsifiable va se substituer, très progressivement aux anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

Qui peut en bénéficier ?

Les conditions pour obtenir cette carte sont les mêmes que pour les anciennes cartes. La procédure est différente selon que vous ayez plus ou moins de 60 ans.

La CMI s'adresse aux personnes invalides ou âgées et en perte d'autonomie. Elle sera accordée pour une durée allant de 1 à 20 ans ou à titre définitif selon la situation.

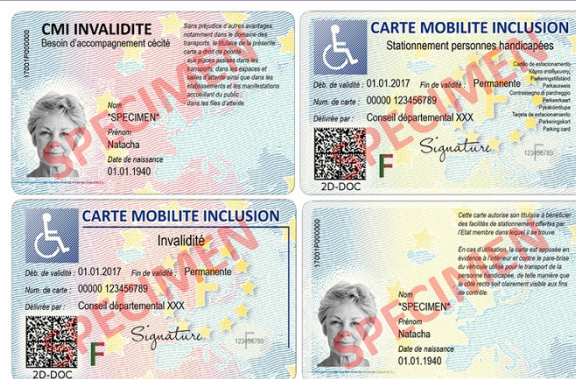
Comment l'utiliser ?

Le titulaire d'une CMI '**invalidité**' ou '**priorité**' (ces 2 mentions ne sont pas cumulables), doit la garder sur lui, lorsqu'il se déplace, afin de pouvoir la présenter pour obtenir une place assise dans les transports en communs ou encore pour «couper» une file d'attente...

A savoir : La CMI portant la mention 'invalidité' ouvre droit également, sous certaines conditions, à divers avantages fiscaux (par exemple : demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu), ou à des avantages commerciaux comme, par exemple, dans les transports (RATP, SNCF, Air France)...

- > Une sous mention « besoin d'accompagnement » peut être indiquée sur la carte dans certains cas (par exemple : pour les enfants ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- > Une sous mention « cécité » est également apposée dès lors que la vision centrale de la personne handicapée est inférieure à 1/20e de la normale.

Le titulaire d'une CMI '**stationnement**' doit l'apposer contre le pare-brise à l'intérieur du véhicule utilisé (il peut s'agir de sa propre voiture



ou de celle du proche qui l'accompagne). Elle doit être placée de manière très visible puis retirée dès lors que la personne handicapée n'utilise plus le véhicule.

Comme se la procurer ?

La demande de CMI est à adresser à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) qui donnera tous les renseignements nécessaires quant à la constitution du dossier.

Les personnes âgées qui sollicitent ou bénéficient déjà de l'APA peuvent demander une CMI qui leur sera attribuée en fonction de leur perte d'autonomie.

Après instruction, si le droit est ouvert, la carte est délivrée par le président du conseil départemental. La fabrication de la carte est confiée à l'Imprimerie nationale. Elle est expédiée directement au domicile de son titulaire.



PRISE DE COMPETENCE "EAU POTABLE" PAR LA CCRG

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la gestion de l'eau potable est devenue une compétence intercommunale. C'est donc la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) qui a pour mission de produire, distribuer et facturer l'eau potable.

POUR TOUTES VOS URGENCES (Fuites, etc...)
7j/7 et 24h/24 1 seul numéro : 03 68 33 22 57

La Loi NOTRe veut ainsi diminuer le nombre de services chargés de la gestion locale de l'eau. Les compétences eau et

assainissement étaient majoritairement gérés au niveau communal.

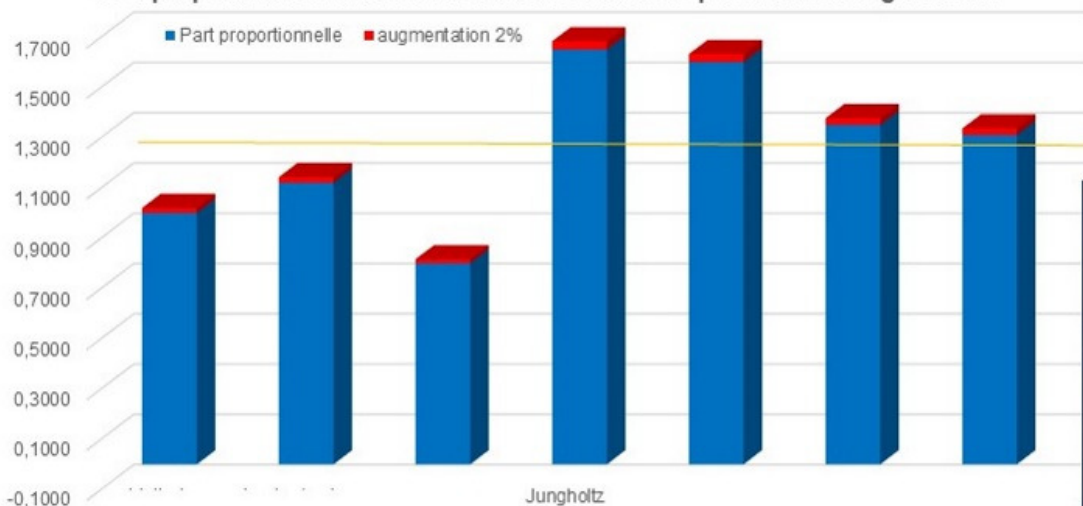
Sur le papier, le service public et ses usagers ont tout à gagner de la mutualisation des moyens qui va se mettre en place mais aussi d'être mieux armé pour répondre aux exigences réglementaires croissantes sur la qualité de l'eau distribuée ; mais ce n'est pas si simple !

Et ce transfert des compétences eau et assainissement n'est pas aisé à mettre en œuvre et rencontre des freins...

TARIFS EAU - 2018

Type de fonctionnement	Communes concernées	Part fixe	Part proportionnelle
Périmètre DSP CALEO	10 communes	3,7454	0,5355
Périmètre DSP SUEZ	2 communes		entre 0,1326 et 0,2040
Communes en régie directe	7 communes	20 € après hausse	entre 0,81 et 1,68 après hausse de 2%

Part proportionnelle du tarif eau des 7 communes qui étaient en régie directe



Objectif → tarif unique
 Alors pourquoi une augmentation identique pour tous de 2% ?
 Le lissage ne sera jamais atteint avec ce principe !

MEMO 2018 - ASSAINISSEMENT des eaux usées et pluviales

Particuliers

Pour solliciter l'équipe de curage de la CCRG, appelez le **03 89 62 12 34**

■ du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

■ le vendredi de 8h30 à 12h

Tarif vidange / m ³ (forfait 1 m ³ minimum)	111.35 € HT
Dépotage et traitement / m ³	46.29 € HT
Tarif horaire main-d'œuvre (curage, débouchage...)	89.69 € HT

Tarifs également consultables sur le site internet de la CCRG : www.cc-guebwiller.fr

Astreinte assurée par la société ATIC - TREDEST

joignable au **03 89 57 57 57** - du vendredi 12h au lundi 8h30

Forfait horaire intervention (débouchage, curage ...)	380 € HT
Forfait horaire intervention (vidange avec dépotage à la station d'épuration d'Issenheim)	490 € HT
Tarif par 1/4 heure supplémentaire	55 € HT
Traitement des matières de curage / m ³	130 € HT
Traitement des matières de vidange / m ³	35 € HT

Aucun service n'est prévu les soirs de semaine du lundi au jeudi de 16h30 à 8h30 ■



Le vendredi 5 janvier 2018 à la salle polyvalente, le maire Guy Habecker a adressé ses vœux à la population. Le premier magistrat a souhaité à ses concitoyens et à leurs proches une année 2018 de joie, de bonheur, de prospérité et de paix. Cette soirée a été l'occasion pour le premier magistrat de présenter le bilan de l'année écoulée sans occulter les difficultés rencontrées mais aussi les projets de l'année à venir.

2017 a été une année bien chargée avec un lot quasi hebdomadaire de nouvelles normes et règles, de directives nationales à mettre en place ! Espérons donc que 2018 soit placée sous le signe de la sérénité et de la paix, et s'il me fallait formuler un seul vœu pour cette année, je l'emprunterai à ce proverbe africain :

'Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin'.

Les contributions imposées par l'État pour réduire les déficits publics plongent les communes dans un contexte financier difficile. Nous sommes contraints de prendre des décisions difficiles pour continuer à faire vivre, développer et rayonner notre village ; nous l'avons fait en 2017 et nous devons poursuivre sur cette voie en 2018.

Mais que s'est-il passé durant cette année 2017 ?

En posant cette question on pense surtout aux points marquants mais surtout visibles, mais il y a aussi toutes ces actions 'moins ou non visibles', et là la liste est elle aussi assez conséquente avec bien sûr au quotidien les tâches administratives mais aussi la mise en œuvre des directives nationales pour lesquelles les maires des petites communes comme la nôtre doivent faire preuve d'ingéniosité pour d'une part décoder les textes transmis [à croire parfois que nous ne parlons pas la même langue] mais aussi pour trouver les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre !

Parmi les actions visibles nous pouvons citer :

- ✓ La mise en place de WEBCIMETIERE
- ✓ L'acquisition d'un nouveau Défibrillateur
- ✓ La poursuite saison après saison du fleurissement
- ✓ La rénovation de l'aire de jeux dans le parc
- ✓ Les travaux réalisés en propre régie et durant la journée citoyenne
- ✓ L'achèvement des travaux de la rue Creuse

- ✓ Les travaux d'éclairage public de la rue des Tuiles, rue des Cigognes et de la rue du Binsbourg
- ✓ L'aménagement de la cour de l'école
- ✓ L'aménagement de la place de la Mairie
- ✓ Les travaux de rénovation d'une nouvelle salle de classe

Que ferons-nous en 2018 ?

Nous continuerons à initier et soutenir toutes les manifestations qui sont autant de rendez-vous fixés tout au long de l'année pour de belles rencontres (Cavalcade de Carnaval

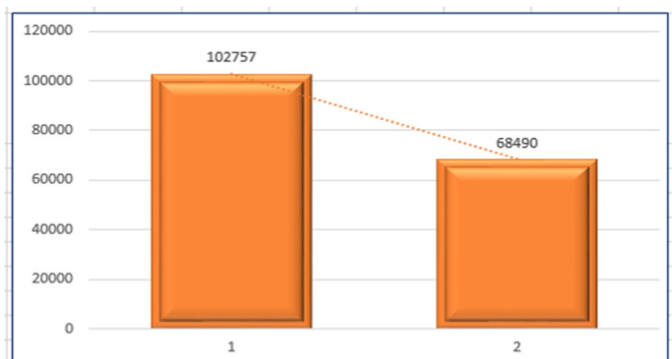


- Course aux œufs dans le Parc - Commémorations (8 mai / 11 novembre) - Journée citoyenne - Kermesse d'été dans le parc - Tournée du jury des maisons & jardins fleuris - Goûter de St Nicolas - Marché de Noël - Repas des aînés.

■ Nous aurons à faire face aux contraintes financières

Les baisses de dotations et le désengagement de l'État pèsent très fortement sur les finances de la commune.

En 2013, la commune percevait une dotation forfaitaire de 102 757 €, en 2017 cette dotation forfaitaire est passée à 68 490 € soit une baisse de 33 % en 4 ans !



Voeux du Maire



Mais il en va de même pour la dotation nationale de péréquation et la FDTP qui affichent une baisse respectivement de 18 et 13 % entre 2015 et 2017 ! Seule la dotation de solidarité a augmenté de 1.29 % sur cette même période.

Ceci aboutit bien évidemment à une diminution de la capacité d'autofinancement pour la commune et inévitablement à une baisse des investissements locaux.

Ces contraintes financières demandent des talents d'équilibristes pour préparer nos budgets et gérer au mieux les besoins de la commune.

La commission des finances avec l'aide précieuse d'Audrey est déjà attelée à cet exercice difficile pour équilibrer le budget 2018 et rechercher les pistes d'économie réalisable afin de tout mettre en œuvre pour éviter une hausse des taux des impôts locaux, mais cela nous ne le saurons que lors de la finalisation du budget 2018.

Une des pistes d'économie sera de renforcer nos actions en matière de développement durable. L'utilisation d'éclairage à faible consommation énergétique ou le réglage des minuteriers en place nous ont déjà permis de baisser notre facture d'énergie.

■ Éclairage public

Pour la deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public avec la mise en place de lampes à leds les rues retenues sont : Rue de la Chapelle, Rue Sainte Anne, Rue du Château & Impasse du Château et la Rue Henri Latscha.

■ Réfection d'un mur en pierres sèches

Le projet de réfection d'un mur de soutènement en pierre sèche situé sur le chemin du vignoble a été validé. Cette rénovation devient très urgente, ce mur se dégrade de plus en plus depuis plus de 15 ans. Les travaux à réaliser sur ce mur d'une longueur de 85m en pierres sèches s'élèveront à 29155€ déduction faite de la subvention GERPLAN.

■ 3^{ème} journée citoyenne

Votre présence lors de la 2^{ème} journée citoyenne a bien montré l'intérêt que vous portez à notre vie locale. Mettons tout en œuvre pour que la nouvelle édition soit elle aussi couronnée de succès et nous permette la réalisation de divers travaux pour l'embellissement du village.

■ Travaux cimetièrre

Afin de pouvoir répondre à la demande, il devient nécessaire d'aménager le cimetière afin d'accueillir dignement les cendres des disparus. L'installation d'un columbarium est à l'étude pour 2018, le projet est de l'ordre de 15 000 €

■ Projet "Musique à l'école"

La municipalité a pris la décision de participer au projet « Musique à l'école 2018 ».

■ Compétence eau

En ce qui concerne les contraintes réglementaires, je pense tout particulièrement à celle qui nous a été imposée par le Préfet du Haut-Rhin dans le cadre de la loi NOTRe et qui fait que depuis le 1^{er} Janvier 2018 le service de l'eau est devenu une compétence de la Communauté de Communes !

Ce qui est rageant c'est que toutes les communes de la CCRG ne sont pas logées à la même enseigne puisque pour



12 communes sous contrat avec un prestataire rien ne changera jusqu'au terme de leur contrat en 2023, 2025 ou 2026 selon les cas ! MAIS pour les 7 autres dont Jungholtz, qui étaient en propre régie, c'est la CCRG qui émettra les factures et sera à contacter en cas de fuites ou pour tout autre problème, dès le 1er janvier 2018 alors que la loi NOTRe prévoyait ce transfert de compétence sur tout le territoire français en 2020.

Et la CCRG a pour obligation de mettre en place un prix unique. Ainsi la CCRG pour procéder à ce lissage, a voté l'augmentation de la part fixe en la multipliant par 2 et l'augmentation de la part variable (votre consommation) de 2 % ; et dans les petites communes nous verrons également l'application de la TVA sur les factures eau ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent en raison de la taille de la commune.

Vous l'avez compris, nous n'avons rien demandé mais du fait d'une décision du précédent Préfet les usagers des communes de Jungholtz, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach, Rimbach, Rimbach-Zell et Soultz sont depuis le 1^{er} janvier 2018 dépossédés de la gestion de leur eau et leurs factures vont augmenter !

Après les discours des élus du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté des Communes, Monsieur le Maire reçoit en cadeau une gravure de l'ancien château de la part M. & Mme Antoine BRUCKER.

Une belle ovation leur est faite pour les remercier de ce beau geste, fort apprécié par la municipalité qui se chargera de trouver un emplacement de choix au sein de la Mairie.



Remise de distinctions

Un témoignage émouvant a été rendu lors de la cérémonie des vœux de ce 5 Janvier 2018, à une concitoyenne particulièrement méritante, Mme Suzanne TEIXEIRA née LUPFER, par la remise de cette noble distinction, amplement méritée, de la Médaille de la famille française.

Monsieur le Maire a invité la famille de Mme TEIXEIRA à la rejoindre pour témoigner reconnaissance et affection à cette grande dame qui a été la grande sœur et l'éducatrice de ses frères et sœurs avant de devenir elle-même maman deux enfants, Cédric et Delphine.

La médaille de la famille française est une distinction qui, depuis 1920, récompense des femmes exemplaires qui ont eu en charge plusieurs enfants, les ont accompagnés jusqu'à l'âge adulte en leur assurant à la fois la stabilité et l'amour nécessaires à leur épanouissement personnel et en leur transmettant les valeurs fondamentales de la vie en société.

Cette définition sied à merveille à Suzanne qui, après le décès de ses parents en 1977, a trouvé la force nécessaire pour prendre en charge l'éducation de 6 de ses frères et sœurs (Gérard, Micheline, Pierrette, Henri, Mariette et André, les 4 autres étaient déjà mariés) avant de fonder son propre foyer en 1982.

Cette reconnaissance de la famille est une distinction amplement méritée, comme le soulignait sa petite sœur Mariette dans un texte lu par Delphine dont voici un extrait : *"Suzanne a alors tout entrepris, elle nous a élevés et éduqués, du mieux qu'elle pouvait sans aucune aide, elle a subvenu à nos besoins et ceux de la maison."*

Tel un petit gendarme, elle a assumé pleinement son rôle, elle qui n'était d'ailleurs qu'une simple jeune fille, elle n'avait que 21 ans et avait déjà à sa charge 6 enfants. Elle nous a permis de rester dans la maison familiale et nous a guidés jusqu'à ce que nous ayons un âge où une situation pour quitter le domicile et pour fonder une famille. En tant que petite dernière j'ai moi-même quitté le domicile en 1992. Entre temps, elle avait déjà eu ses deux enfants Cédric et Delphine. Elle est le pilier de notre famille."

Monsieur le Maire, qui est aussi le beau-frère de Suzanne, procède à la remise officielle de la médaille :

"En hommage à votre mérite et en témoignage de reconnaissance de la Nation, au nom de Monsieur le Préfet, j'ai le grand honneur de vous remettre la médaille de la famille française."

Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations et nos compliments les plus sincères. ■



Don et fleurs à l'honneur ...

Les adjoints techniques et du fleurissement, Francis et Nathalie ont également procédé à la mise à l'honneur d'une concitoyenne pour son dévouement dans le cadre du don de sang et à la remise des prix pour les heureux lauréats des maisons et jardins fleuris.

Dans notre commune, le fleurissement des maisons et jardins est devenu une tradition forte que la municipalité souhaite préserver et même dynamiser.

L'ensemble des réalisations fleuries participe à l'embellissement du cadre de vie de la commune et contribue à l'amélioration du classement de notre commune au concours des villages fleuris. Durant cette année 2017 les employés de la commune (Sylvain et les jeunes de l'été), sous la houlette de Nathalie, y ont aussi consacré du temps et nous ont encore fait profiter de belles innovations. C'est donc un effort partagé consacré à notre cadre de vie qui est distingué lors de la remise des prix des maisons et jardins fleuris.

Un diaporama sur fond musical a été projeté, permettant de voir le travail réalisé par les heureux lauréats, récompensés pour leur travail et leur volonté d'embellir un peu plus le cadre de vie, même si la météo de 2017 n'était pas bien clémente pour les plantations.



Animation - Loto



Festif, le loto traditionnel fait toujours de nombreux adeptes, ce jeu de hasard très prisé revêt un caractère convivial.

Autour des traditionnels cartons à cases numérotées à remplir avec des jetons tirés au sort, l'ambiance est toujours festive.

La Musique Harmonie de Jungholtz a organisé son traditionnel loto associatif servant à financer les activités de l'association le dimanche 4 février 2018. une organisation dans les règles de l'art selon les conditions définies par la loi du 21 mai 1836, complétée par la loi du 9 mars 2004.

Dominique, meneur de jeu, a 'boulegué' (mêlé) et David a annoncé d'une voix claire et audible de tous la valeur inscrite sur la boule.

Les joueurs étaient très attentifs et prêts à crier pour une rifle, quine ou pour un carton plein, fonction de ce qui a été annoncé par Francis au micro.

De nombreux lots ont ainsi vu preneur, bien sûr après le contrôle rigoureux du carton du vainqueur réalisé par Claude.



POLITIQUE

LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation est perçue par les collectivités locales

Avant la réforme

Taxe d'habitation
= 20 milliards d'€ / an

Payés par

80% des contribuables
(propriétaires ou locataires d'un bien)



Une réforme par étape

En 2018

Un premier tiers de la réforme
mise en oeuvre
- 3 milliards d'€

Objectif final

Exonérer de taxe d'habitation
80% des contribuables



Taxe d'habitation
= 10 milliards d'€ / an



Rythmes scolaires ...



Retour à la semaine des 4 jours

Plus de 43 % des communes ont fait le choix de revenir à une organisation du temps scolaire sur quatre jour.

La parution tardive du décret et l'obligation d'un consensus des acteurs éducatifs locaux, au travers des conseils d'école, n'auront donc pas constitué de réels obstacles au quasi-épilogue de cette réforme des rythmes scolaires, largement contestée depuis sa mise en œuvre.

Selon une enquête de l'AMF [Association des Maires de France] "ce sont avant tout les difficultés d'organisation qui ont guidé les maires dans leur choix d'un retour à la semaine de quatre jours. L'aspect financier apparaît comme l'élément le plus marquant, puisque le transfert de charges imposé par l'État ne s'est jamais traduit par une aide équivalente aux coûts réels supportés par les communes. Par ailleurs, l'annonce de la fin des contrats aidés a confronté de nombreux maires à des problèmes de recrutement insolubles."

Pour nos élèves aussi, le retour à la semaine de quatre jours a finalement rencontré une large adhésion, il sera mis en œuvre pour la rentrée 2018/2019.

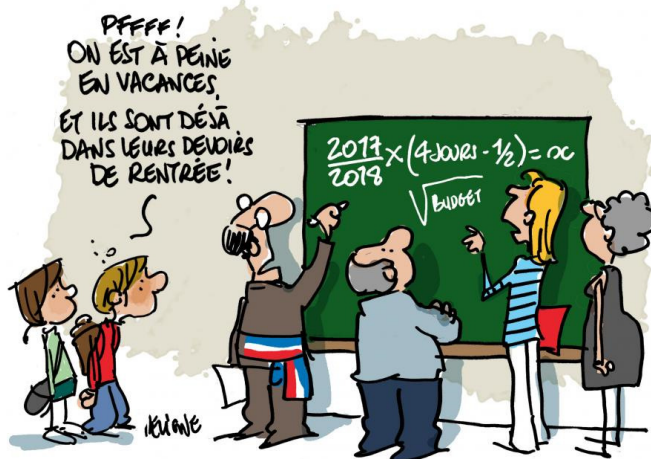


Image source : <http://www.varmatin.com/economie/ecoles-vers-un-retour-a-la-semaine-de-4-jours--151593>

Ce choix a été motivé pour des raisons organisationnelles et financières. L'aspect financier étant l'élément le plus marquant, puisque le transfert de charge imposé par l'État ne s'est jamais traduit par une aide équivalente aux coûts réels supportés par les communes et les suppressions des contrats aidés n'ont rien arrangé. ■

Création du Sivos



► Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaires remplace le SIVU transport et se voit confier des compétences complémentaires. Il est également élargi avec l'adhésion de la commune de Hartmannswiller.

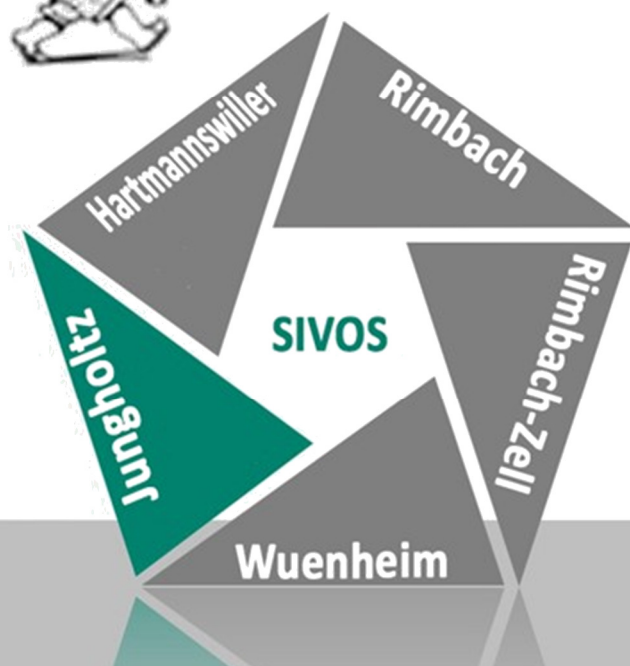
M. Olivier TERNISIEN, conseiller municipal, a accepté de prendre la présidence de cette instance.

Ce syndicat exerce en lieu et place des communes concernées l'ensemble des compétences scolaires et périscolaires :

- ✓ Gestion et fonctionnement des écoles existantes
- ✓ Organisation et gestion des activités périscolaires
- ✓ Organisation et gestion des transports scolaires



Ecole



**syndicat intercommunal
à vocation scolaire,
transport scolaire et périscolaire**

- ramassage scolaire
- fonctionnement des écoles (personnel, fournitures, matériel et mobiliers scolaires, frais divers, participation pour les classes natures, sorties " autres)
- périscolaire et de la promotion du temps d'activité périscolaire



En 2018, les écoles et les crèches devront être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans ces établissements.

Les arrêtés d'application de juin 2016 précisent les modalités de mise en œuvre pour les crèches et les écoles et proposent, après une évaluation préliminaire obligatoire des moyens d'aération, deux voies possibles :

1. une voie peu contraignante mais vertueuse consistant en la **mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention** pour l'air intérieur s'appuyant sur un auto-contrôle des pratiques et la mise en application de gestes simples et de chartes pour l'usage des locaux visant à améliorer la QAI.

2. à défaut, une voie passant par le contrôle des concentrations en polluants par des organismes accrédités avec obligation :

- d'affichage des résultats,
- d'alerte des administrations de l'état en cas de dépassement,
- et dans ce dernier cas de réalisation d'un audit pour identification des sources de pollution et mise en place d'actions de remédiation dans les deux mois suivant la campagne de mesures.

Les 2 voies ont en commun 'l'évaluation des moyens d'aération'. Cette action est relativement facile à mettre en œuvre : elle consiste en un examen rapide et simple des ouvrants et des bouches de ventilation. Les constats à effectuer sont de différentes natures, tels que :

- Pour les ouvrants : la fonctionnalité, l'accessibilité et la manœuvrabilité,
- Pour les bouches de ventilation : leur fonctionnalité, le respect du sens de l'air, leur obstruction éventuelle et leur niveau d'encrassement.

Ce constat doit être consigné dans un rapport formalisé

Une fois l'évaluation des moyens d'aération effectuée, le propriétaire ou l'exploitant du bâtiment doit s'engager soit vers la démarche mettant en œuvre un programme d'actions de prévention de la QAI, soit vers celle de contrôle par un organisme accrédité des polluants mentionnés dans le décret (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone, et, dans certains cas, tétrachloroéthylène).

La possibilité d'une prise en main globale de la problématique offerte par la nouvelle réglementation au travers de la mise en œuvre d'une démarche de prévention de la qualité de l'air est une formidable opportunité pour les acteurs publics et privés de s'approprier le sujet en douceur tout en contribuant efficacement à la protection de la santé des générations futures.

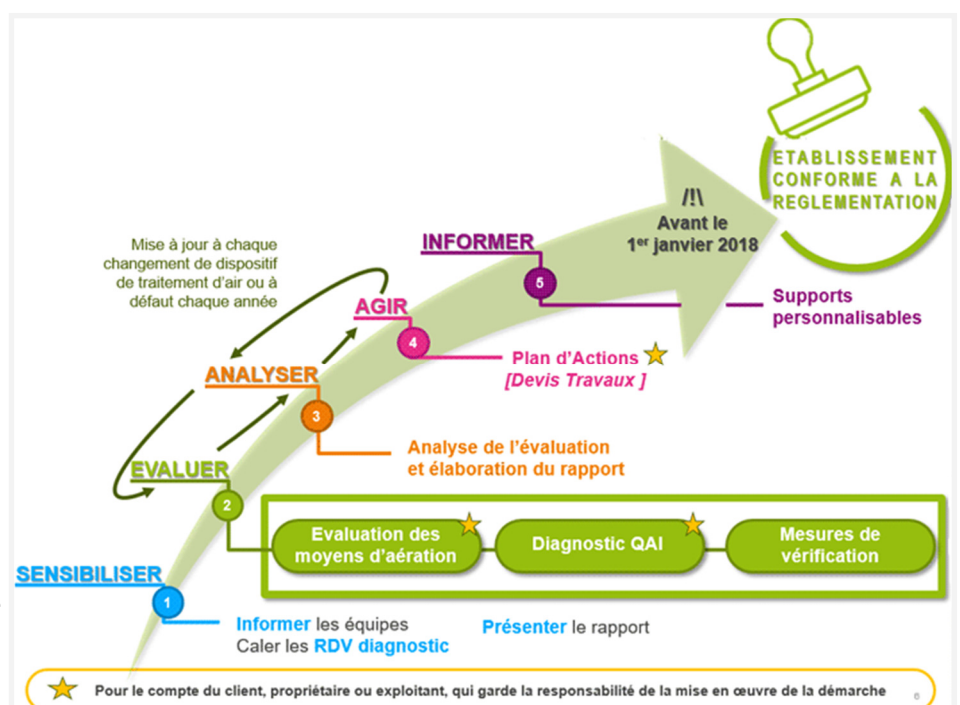
Cette démarche simple mais complète amène une réelle compréhension des enjeux d'une bonne qualité de l'air pour la santé, procure une analyse fiable et

exploitable de la qualité de l'air au sein des établissements concernés et permet de construire des solutions ciblées, concrètes et vertueuses pour une qualité d'air pérenne.

Menée avec l'appui de spécialistes de l'efficacité énergétique des bâtiments, elle garantit une gestion énergétiquement vertueuse des établissements dans le respect d'un air sain et confortable.

Priscilla PETINGA
Ingénieur Recherche en Qualité de l'Air - CYLERGIE,
Centre de Recherche

SOURCES ET LIENS



Dispositif commun de lutte contre la précarité énergétique



Plus de 69000 ménages haut-rhinois - soit plus d'un ménage sur cinq - sont en situation de vulnérabilité énergétique au titre du logement, ils consacrent plus de 8 % de leur revenu disponible aux dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Ces chiffres sont confirmés par l'état du parc bâti haut-rhinois : 74 % des logements n'atteignent pas la classe énergétique D et peuvent être classés comme énergivores ; 38 % des logements sont considérés comme des passoires thermiques (logement qui dépasse 350 kWh/m2 de consommation énergétique par an).

Devant l'urgence de la situation, le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont décidé de mettre en place un **dispositif commun de lutte contre la précarité énergétique** en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires. Cela se traduira par la mise en place au deuxième semestre 2018 d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) partenarial.

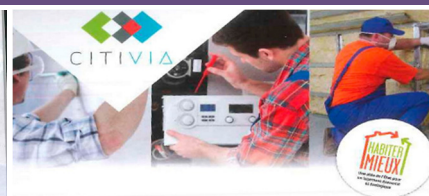


Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et vous souhaitez le rénover ?

Bénéficiez jusqu'à

50%

de subventions sur vos travaux



Le Programme d'Intérêt Général « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » :

Il s'agit d'un dispositif mis en place à l'initiative du Conseil Départemental du Haut-Rhin en partenariat avec l'ANAH mobilisant des aides financières à destination des propriétaires occupants et bailleurs dans l'objectif d'améliorer leur l'habitat.

Deux acteurs mobilisés :

L'ADIL vous apportera les conseils nécessaires pour l'étude de votre projet. CITIVIA vous accompagnera dans le montage de votre dossier de demande de subvention avec des conseils techniques.

Pour quels projets de travaux ?

Installer un nouveau système de chauffage, de production d'eau chaude performant, mieux isoler votre logement, remplacer vos fenêtres... Dans tous les cas, les travaux doivent permettre de réduire d'au moins 25% la consommation énergétique du logement des propriétaires occupants et de 35% pour les propriétaires bailleurs.

ADIL 68
Point Rénovation Info Service
03 89 21 75 35

contact@adil68.fr

Vous pouvez également faire votre demande sur monprojet.anah.gov.fr

Le saviez-vous ?

Chèque Énergie : généralisation du dispositif en 2018

Les tarifs sociaux de l'énergie ont pris fin au 31 décembre 2017 pour être remplacés par le Chèque Énergie.

Après avoir été expérimenté, avec succès dans 4 départements pendant 2 ans, le Chèque Énergie, valable un an, sera automatiquement adressé à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux.

Le Chèque Énergie est un moyen de paiement émis pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Cette aide concerne aussi bien les factures d'électricité que celles de gaz, de bois, de fioul, etc... Il pourra également être utilisé pour financer une partie des travaux d'économie d'énergie dans le logement.

Vous pouvez consulter le site Internet dédié : <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Communiqué du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

État Civil

SECOND LIVRET DE FAMILLE

Arrêté du 14 décembre 2017 (paru au Journal Officiel du 16 décembre 2017).

Jusqu'à présent, il était possible de se faire délivrer un second livret de famille en cas de : perte, vol ou destruction, changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes, divorces ou séparation des titulaires.

Dorénavant, la délivrance d'un second livre est possible "toutes les fois que le demandeur invoque un intérêt à disposer d'un livret de famille : mésentente entre les époux, séparation de fait, etc..."

En cas de divorce, il est exigé la présentation d'une décision judiciaire ou d'une convention homologuée ou de l'acte de divorce sous signature privée, contresigné par les avocats et transmis à un notaire (nouvelle modalité de divorce par consentement mutuel issue de la loi Justice du 21^{ème} siècle.



La procédure pour changer de prénom a récemment été simplifiée.

Près de 3000 personnes changent de prénom chaque année en France. Mais tout le monde ne peut pas librement faire modifier son prénom, puisqu'il faut que le demandeur justifie d'un intérêt légitime pour le faire (article 60 du Code civil).

L'intérêt légitime du demandeur est apprécié en fonction des circonstances. Le motif de la demande ne doit pas reposer sur une simple convenance personnelle. Si le cas dans lequel le prénom d'origine est objectivement ridicule ne pose a priori pas de problème, d'autres situations nécessitent

ront la réunion de suffisamment d'éléments pour démontrer cet intérêt légitime.

La demande doit être adressée à la mairie de la commune de résidence du demandeur ou à celle de son lieu de naissance. Elle se fait à l'aide d'un formulaire type, auquel le demandeur doit joindre une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi que tous les documents permettant d'appuyer sa demande et démontrer l'intérêt légitime du changement de prénom (attestations de proches, éléments liés à sa vie professionnelle, etc.). Il doit également joindre les actes d'état civil qui doivent être mis à jour (acte de mariage, acte de naissance des enfants...). La décision est ensuite inscrite sur le registre de l'état civil et le demandeur pourra faire modifier ses titres d'identité après la mise à jour de son acte de naissance.

Le **livret de famille** est un document officiel, délivré dans plusieurs pays, et consistant en un recueil d'extraits d'actes d'état civil relatifs à une **famille**. L'initiative de sa création revient à la France, en 1877, à la suite de la destruction totale de l'état civil parisien en 1871.

Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Mars	AULLEN née TAGLANG	Marie	02/03/1945
	CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	HEINRICH	Daniel	07/03/1942
	CLEMENTZ née FORR	Eugénie	09/03/1932
	SCHLEIFFER née JUNG	Yvette	09/03/1938
	KUENTZ née LIEBENGUTH	Marie-Rose	18/03/1931
	TOIGO	Pierrette	22/03/1935
	FRICKER née MULLER	Gisèle	23/03/1944
	GIARDINO	Jean	29/03/1941

Avril	KELLER née BRUCKER	Jeannette	02/04/1933
	KIHL	Roland	04/04/1944
	BALDINGER née MURE	Monique	06/04/1940
	DASILVA MARQUES	Emilia	07/04/1947
	HEINRICH née MUNCH	Francine	07/04/1946
	LACOTE née BURGER	Violette	09/04/1947
	ANSEL	Eugène	11/04/1938
	REYER	François	12/04/1937
	BERBETH	Richard	13/04/1947

Avril	BIHRY	Marie Madeleine	13/04/1926
	HAENNIG née MUNOS	Juliette	15/04/1938
	KAUFFMANN née LENDER	Emilienne	15/04/1938
	WEHRLÉN née BERBETH	Marie-Hélène	17/04/1946
	HARTMANN	Gérard	21/04/1938
	HUG	Gilbert	21/04/1942
	BOLTZ née HEYER	Lucie	25/04/1938
	KURST	Gérard	25/04/1947
	BALDINGER	Robert	27/04/1943
	BRUCKER	Antoine	27/04/1942
	ADAM née CHRISTMANN	Marie	29/04/1943

Mai	REYER née DEININGER	Huguette	01/05/1939
	ROTHENFLUG	Robert	01/05/1941
	BLUEM	Jean Bernard	03/05/1936
	ZIRNHELD née WACH	Marie	03/05/1929
	POGGI née MEYER	Jeanne	05/05/1924
	CHRISTMANN née NEHR	Marie	07/05/1944
	HARTMANN née BAUER	Andrée	08/05/1943
	DE OLIVEIRA	Abilio	12/05/1935
	HUG née GISSELBRECHT	Christiane	12/05/1942
	GASSMANN	Justin	13/05/1928
	SCHICKEL	Jean	15/05/1941

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

La revue "A la découverte de ma commune et de mon intercommunalité" a été rééditée.

Un spécial Petit Gibus pour permettre aux enfants de découvrir ce que le maire et le conseil municipal font chaque jour pour répondre aux besoins des citoyens de la commune. Avec des jeux pour s'exercer et mieux comprendre les enjeux de la vie quotidienne là où ils habitent, vont à l'école, font du sport, etc...

Elle peut être téléchargée librement sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24959

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 19h
Mardi	-	14h à 16h
Jeudi	9h à 12h	-

ou sur rendez vous : 03 89 62 22 11
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus **lundi de 18 à 20h.**

Dates à noter

18 Mars	Carnaval Cavalcade dans les rues du village et animation carnavalesque à la salle polyvalente. Départ Prés du Vallon à 15h
RdV 14h30	
2 Avril	Course aux Œufs
7 Avril	Concert - Musique Harmonie de Jungholtz Le Valley's Brass Band
20h15	
1 ^{er} Mai	Jour Férié
8 Mai	Commémoration
19 Mai	GMJ - Vente des billets pour le spectacle Salle polyvalente
8 & 9 Juin	GMJ - Spectacle Annuel - Espace Grün

LA MUSIQUE HARMONIE JUNGHOLTZ PRÉSENTE



LE VALLEY'S BRASS BAND

SAMEDI 07 AVRIL 2018
20H15
Salle polyvalente JUNGHOLTZ

Entrée libre Plus d'infos sur 



À la découverte de ma commune et de mon intercommunalité

100^e CONGRÈS DES MAIRES

AMF Association des Maires de France